

Fondation suisse pour la promotion de la santé

---

## Programme d'activité de la Fondation suisse pour la promotion de la santé/1998-2002 (abrégé)

### Philosophie

Chacun est, dans une large mesure, responsable de sa santé. S'ils sont informés et qu'ils bénéficient d'un appui adéquat, les individus peuvent généralement améliorer la qualité de leur propre vie et, par tant, contribuer aussi au bien-être de la collectivité (y compris en termes matériels).

*Les individus sont informés, aptes et motivés à faire des choix judicieux pour leur propre santé et contribuent ainsi à améliorer leur qualité de vie; le contexte est aussi favorable que possible à ces choix.*

Promouvoir la santé, c'est avant tout permettre aux gens d'agir concrètement en faveur de leur santé. Cette démarche concerne le bien-être individuel, l'absence de maladie, la capacité à affronter dans les meilleures conditions les incapacités, les traumatismes et la maladie, mais aussi l'amélioration de la qualité de vie au sein de la communauté.

Les responsables politiques et les décideurs sont capables d'identifier les enjeux de la santé, de les défendre activement et de s'engager durablement à concrétiser les décisions prises en faveur de la santé.

### Population et groupes de population

La promotion de la santé s'adresse à l'ensemble de la population résidant en Suisse et aux différents groupes qui la composent.

Les personnes et les groupes défavorisés tant sur le plan social que sur celui de la santé méritent une attention particulière. La promotion de la santé doit contribuer à réduire les inégalités sociales et les disparités face à la santé.

Les mesures tiendront compte des réalités culturelles et des différences d'âge et de sexe des populations visées.

*Une participation à long terme des intéressés est indispensable, c'est pourquoi les mesures sont prises avec ces derniers, par eux et non pas pour eux.*

### Buts prioritaires 1998–2002

Au cours des prochaines années, la Fondation oeuvrera notamment en direction des buts prioritaires énumérés ci-dessous.

- La population est encouragée à prendre conscience de ses compétences en matière de santé.
- Les décideurs en matière politique et sociale reconnaissent le

rôle directeur de la Fondation et prennent en considération les stratégies et programmes de promotion de la santé.

- La Fondation encourage tous ses partenaires à intervenir de façon complémentaire dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention (coordination) et à mener des actions communes (coopération).
- Interlocuteur reconnu et actif, la Fondation intervient dans le débat relatif au développement du système de santé publique en Suisse. Elle contribue à améliorer la coordination et la coopération au sein du système de santé publique suisse.

*Les domaines d'activité de la Fondation sont:*

1. Promotion durable des compétences individuelles en matière de santé au sein de la population.
2. Elaboration, exécution à moyen et à long terme et cofinancement de programmes prioritaires en fonction des besoins et difficultés constatés au sein de la population en général et de certains groupes en particulier.
3. Soutien financier d'actions s'inscrivant dans le cadre de projets particuliers et subsides d'en-

- couragement pour des organisations et projets novateurs.
4. Elaboration des bases d'une politique de promotion de la santé et plaidoyer actif en sa faveur auprès de la société et des milieux politiques.
  5. Prestation de services dans les domaines de la formation continue et des échanges de renseignements et d'observations pratiques.
  6. Promotion de la qualité et évaluation.
  7. Coopération internationale.

Promotion des compétences individuelles en matière de santé au sein de la population

Parallèlement à d'autres interventions, l'information et la sensibilisation doivent permettre au plus grand nombre possible d'individus d'exercer une responsabilité accrue. Ce faisant, elles visent à produire des effets durables et positifs quant à la compréhension de la santé, à l'aptitude à faire face aux problèmes (maladies) et à recourir judicieusement aux services pro-

posés. Il convient de permettre aux individus:

- a) d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis de leur propre santé;
- b) d'être mieux à même de prendre des décisions éclairées dans le domaine de la santé (et de la maladie);
- c) d'être capable de mieux évaluer et utiliser les prestations des services de santé;
- d) de mettre en pratique une solidarité active avec les malades et les personnes concernées.

Etapes des programmes prioritaires 1998–2002

Trois programmes prioritaires sont prévus pour la première phase (A–C):

Programmes prioritaires/ année	→						
	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
A Exercice physique/ alimentation/ détente	○ *	● ◆	■ ○ *	■ ● ◆	■ ■ ○	■ ■ ●	⊗ ■ ■
B Travail et chômage	○	●	■	■	■ ■	■ ■	■ ■
C Adolescence	◆	○	●	■	■ ■	■ ■	■ ■
D Elaboration d'un programme supplémentaire	*	◆	○	●	■	■ ■	■ ■

**Etapes:**

- \* Définition du thème
- ◆ Détermination des domaines d'action
- Projet – objectifs, stratégies, mesures
- Plan d'action sur 5 ans
- Début de l'action
- Mise en oeuvre de l'action d'ensemble et de l'action en profondeur
- ⊗ Préparation de la phase de désengagement

Une réflexion préliminaire sera engagée en vue de l'élaboration de programmes prioritaires dans les domaines suivants:

- Qualité de vie des malades chroniques;
- Migration;
- Personnes âgées;
- Un cadre de vie favorable à la santé (aspects physiques et psychosociaux);

- Enfants et milieu psychosocial (y compris personnes de référence);
- Communautés et solidarités.

### Budget et financement

La période 1998–2000 correspond à l'étape de lancement, ce qui se reflète dans le niveau relativement bas des dépenses. A partir de 2001,

ces dernières se stabilisent à un niveau constant.

Les investissements et activités de la Fondation ainsi que les frais de fonctionnement du secrétariat sont financés par les contributions annuelles des assurés aux termes de l'art. 20 al. 1 LAMal (Fr. 2,40 par assuré/e) et par des dons ou revenus divers.

Il conviendra d'envisager une nouvelle adaptation de la contribu-

## Investissements annuels prévus pour les années 1998/2002 (en millions):

Années	1998	2002
1. Promotion des compétences individuelles en matière de santé au sein de la population	2.6	5.0
2. Cofinancement de programmes prioritaires (A–D)	4.6	11.5
3. Soutien aux projets particuliers/subsides d'encouragement	1.4	2.0
4. Elaboration des bases d'une politique de promotion de la santé	0.2	0.7
5. Services	0.5	1.0
6. Promotion de la qualité et évaluation	0.4	1.5
7. Coopération internationale	0.1	0.5
0. Secrétariat (direction des programmes/administration)	1.9	2.3
Ensemble des investissements	11.7	24.5

tion des assurés à partir de 2003 si la formule retenue fait ses preuves et si le besoin d'un renforcement des activités est établi.

### Promotion de la qualité

Dans une optique de recherche de la qualité, la Fondation analyse ou fait analyser les objectifs, orientations stratégiques, mesures et actions de promotion de la santé ainsi que son propre fonctionnement.

La Fondation encourage la gestion de la qualité et prend les mesures appropriées pour sa mise en oeuvre. Elle a une fonction de conseil dans les domaines des projets, des actions et d'évaluation.

Une analyse systématique et critique de la qualité des programmes et services de promotion de la

santé est réalisée régulièrement à l'attention du Conseil de Fondation avec la participation d'experts internationalement reconnus.

### Perspectives

L'efficacité de la promotion de la santé est reconnue depuis longtemps. En Suisse, elle a notamment fait ses preuves dans le domaine de la prévention du sida et de la toxicomanie.

Toutefois, des nouveaux problèmes ne cessent de surgir. Une tension accrue sur le lieu de travail, l'incertitude du marché de l'emploi, des angoisses indéfinies, des multiples formes de violence, pour ne citer que quelques exemples, peuvent nuire gravement à la santé de l'individu. Les mesures de

promotion de la santé présenteront un intérêt croissant à l'avenir. Elles pourraient contribuer à la réduction des coûts de la santé.

Dans son engagement, la Fondation ne perd pas de vue le fait que, tout en étant une valeur fondamentale, la santé n'est pas le seul facteur qui détermine la qualité de vie des individus, de la communauté et de la société.

Promouvoir la santé est une entreprise de longue haleine. Quelles que soient les difficultés, la Fondation doit rester fidèle à sa philosophie et à ses buts. Si elle est en mesure de stimuler la coopération à tous les niveaux et de susciter des synergies durables, la Fondation obtiendra des résultats remarquables à moyen et à long terme.